



CV + LM à Aurore FROMONT Directrice du Pôle Habitat et Accès au Logement

RECRUTEMENT.POLEHABITAT@ESPERER-95.ORG

CDI -TEMPS PLEIN

CCNT 66 – 6 jours de congés sup. x 3 trimestres
Rémunération selon diplômes et ancienneté + titres
restaurant, CSE, mutuelle, véhicule de service
Une soirée obligatoire par quinzaine

ESPERER 95 RECRUTE POUR LE POLE HABITAT ET ACCES AU LOGEMENT

UN TRAVAILLEUR SOCIAL DIPLOME (H/F)

Rejoignez l'Equipe Mobile Santé Précarité Périnatalité (EMSP) ! L'EMSP a pour objectif de favoriser l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité, y compris celles pouvant se retrouver à la rue, en allant à la rencontre des plus éloignées du système de soin. Notre intervention repose sur une approche d'aller-vers, garantissant un accompagnement global, tant sur le volet médical que social, pour les femmes enceintes et jeunes mères vulnérables. En tant que travailleur social au sein de cette équipe pluridisciplinaire, vous contribuerez à favoriser l'insertion sociale des usagers et à les orienter vers les dispositifs de droit commun, permettant ainsi la continuité de leur parcours de soins.

Le poste est basé à **Osny** et/ou **Goussainville**, avec des déplacements à prévoir dans tout le département.

MISSIONS

- ✓ Accueillir et accompagner les femmes enceintes et jeunes mères en situation de précarité, en garantissant un suivi de qualité
- ✓ Soutenir les femmes et leurs enfants dans leur parcours d'autonomie, dans une dimension globale, administrative et éducative
- ✓ Accompagner les femmes dans le développement de leur parentalité au quotidien, en les soutenant dans les actes de la vie quotidienne et les enjeux liés à la parentalité
- ✓ Rencontrer chaque femme et ses enfants, évaluer leur situation et mettre en place un projet d'accompagnement individualisé
- ✓ Orienter vers des dispositifs de droit commun et assurer l'accès aux soins et aux droits, en orientant les familles vers les dispositifs adaptés
- ✓ Proposer des actions éducatives visant à renforcer les compétences sociales et parentales, dans des domaines tels que l'éducation, les loisirs, et la culture
- ✓ Collaborer avec les membres de l'équipe pour offrir un accompagnement coordonné et de proximité
- ✓ Activer les relais nécessaires pour chaque situation, en lien avec les acteurs sociaux et médicaux du territoire (SIAO, services sociaux, associations spécialisées, etc.)
- ✓ Favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées
- ✓ Participer à la dynamique partenariale, en lien avec les autres acteurs du secteur de la périnatalité et de la santé.
- ✓ Participer à la mise en œuvre des projets de service, en veillant à la bonne coordination des interventions et au respect des objectifs de l'EMSP

PROFIL RECHERCHÉ

- ✓ Titulaire d'un diplôme de travailleur social
- ✓ Expérience professionnelle préalable dans l'accompagnement de publics en grande précarité, idéalement en lien avec la périnatalité et la parentalité
- ✓ Connaissances des dispositifs de santé, sociaux et de la périnatalité
- ✓ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec différents acteurs du territoire
- ✓ Capacités rédactionnelles et de présentation orale des situations
- ✓ Positionnement professionnel (juste distance...), autorité naturelle et pédagogie pour mobiliser les personnes accompagnées autour de leur projet
- ✓ Sens de l'écoute, de l'adaptation et de la gestion de situations complexes.
- ✓ Autonomie, sens de l'organisation et capacité à anticiper et hiérarchiser les priorités
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Outlook, logiciel métier)
- ✓ Permis B, des visites sur le lieu de vie des personnes sont à prévoir sur l'ensemble du département

Espace Social Pour l'Éducation la Réinsertion Et la Réflexion

Siège administratif • 9 chaussée Jules César, Bât. 2/Porte 206 - 95520 OSNY

☎ 01 30 38 86 66 - 📠 01 30 38 86 67 • secretariatgeneral@esperer-95.org

Siège social • 1, ancienne route de Rouen 95300 Pontoise

www.esperer-95.org

Association Loi 1901 n°06385 déclarée le 9 février 1979. J.O. du 16 février 1979